

RAPPORT ANNUEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2022

GENERALITES

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022.

Organisation de la compétence

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BARBEY, FORGES, LA BROUSSE-MONTCEAUX, LA GRANDE-PAROISSE, LAVAL-EN-BRIE, MAROLLES-SUR-SEINE, MISY-SUR-YONNE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, SAINT-GERMAIN-LAVAL et SALINS. Ce périmètre est appelé dans la suite du rapport Secteur 1.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Syndicat Mixte des Eaux de Varennes (SMEV) est dissout et la compétence transférée à l'EPCI à cette même date. Cela concerne les communes de MONTMACHOUX, NOISY RUDIGNON, ESMANS, CANNES ECLUSE et VARENNES SUR SEINE. Par ailleurs, toujours à cette même date et suite à la Loi NOTRE, la compétence eau est gérée par la CCPM pour la commune de VOULX.

De même, suite à la dissolution du syndicat mixte d'adduction d'eau de la Région de Châtenay sur Seine, la commune de Courcelles en Bassée est gérée directement par la CCPM. Un avenant au contrat avec Suez Eau France a été validé au 1^{er} janvier 2020.

Les communes de DIANT, CHEVRY EN SEREINE et BLENNES sont gérées par le syndicat Intercommunal de l'assainissement et d'adduction d'eau potable du bocage (Lorrez).

La commune de THOURY FERROTES est gérée par le syndicat de distribution d'eau potable de la Vallée de l'Orvanne.

Condition d'exploitation

Ces services sont exploités par deux contrats de délégation de service par affermage :

Contrat n° E0010 = Secteur 1	
Date du contrat	1 ^{er} juin 2015
Echéance du contrat	31 décembre 2026
Avenant n°1	Sortie de la commune de la Tombe - 01 janvier 2021
Avenant n°2	Modification du règlement de service – 22 mars 2022

Contrat n° E7710 = Secteur 2	
Date du contrat	21 février 2017
Echéance du contrat	31 décembre 2026
Avenant n°1	Modification du règlement de service – 22 mars 2022
Avenant n°2	Intégration des modifications des charges d'achat d'eau au SIDEP de la Vallée de l'Orvanne (Voulx)

Contrat Suez – Courcelles en Bassée	
Date du contrat	1 ^{er} mars 2008
Echéance du contrat	28 février 2023

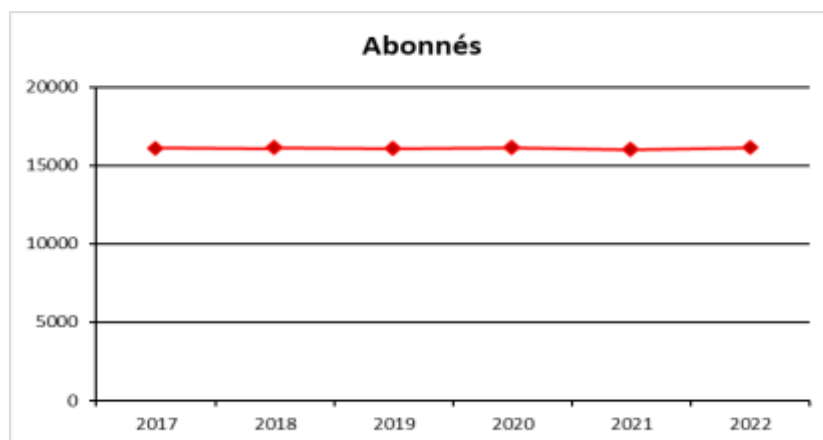
Les conventions

Type d'engagement	Tiers	Objet
Vente	Syndicat de Chatenay S/Seine	Vente d'eau pour la Commune de Courcelles
Vente	Montigny Lencoup/LDE	Fourniture d'eau pour la commune
Vente	CCPM	Vente d'eau au secteur 2
Vente	Syndicat de l'eau de l'est Seine et Marnais	Fourniture d'eau pour la commune de La Tombe
Vente	Vinneuf	Vente d'eau à Vinneuf
Achat	Syndicat de la Vallée de l'Orvanne	Achat d'eau pour la commune de Voulx

La population

	2019	2020	2021	2022
Population globale	41 043	41 634	41 913	42 459
Nombre d'abonnés global	16 045	16 133	16 007	16 130
Consommation moyenne par Hab/l/j				
<i>Secteur 1</i>	118	110	121	107
<i>Secteur 2</i>	120	121	122	122
<i>Courcelles</i>	NC	NC	NC	202

Répartition par communes	Abonnés	
	2021	2022
Barbey	76	76
Forges	161	162
La Brosse Montceaux	362	365
La Grande Paroisse	1 198	1 213
Laval en Brie	207	208
Marolles sur seine	750	761
Misy sur Yonne	391	391
Montereau	7 264	7 334
St Germain Laval	1 026	1025
Salins	434	437
Cannes Ecluse	1 047	1 040
Esmans	410	420
Montmachoux	124	127
Noisy-Rudignon	250	251
Varenes sur Seine	1 325	1 327
Voulx	864	876
Courcelles-en-Bassée	111	113



Données Financières

En cours de la Dette

	2021	2022	Variation
En cours de la dette au 31/12	2 049 217,48	2 782 476	+35,78%
Annualité réglée	336 162,45	328 842,87	-2,18%
Dont intérêt	69 385,63	62 063,94	-10,55%
Dont capital	266 776,82	266 778,83	0 %

Amortissement

	2021	2022
Montant de la dotation	463 432,74	456 333,04

Les Tarifs 120 m3 y compris redevances et taxes :

Communes	1/1/2022	1/1/2023	Evolution	Prix m3 TTC
Barbey	228,70	235,62	2,94%	1,96
Forges	208,45	215,37	3,21%	1,80
La Brosse Montceaux	228,70	235,62	2,94%	1,96
La Grande Paroisse	208,45	215,37	3,21%	1,80
Laval en Brie	208,45	215,37	3,21%	1,80
Marolles sur Seine	208,45	215,37	3,21%	1,80
Misy sur Yonne	228,70	235,62	2,94%	1,96
Montereau	208,45	215,37	3,21%	1,80
Saint Germain Laval	208,45	215,37	3,21%	1,80
Salins	208,45	215,37	3,21%	1,80
Esmans	254,16	256,27	0,83%	2,14
Cannes Ecluse	254,16	256,27	0,83%	2,14
Montmachoux	254,16	256,27	0,83%	2,14
Noisy Rudignon	233,90	236,30	1,03%	1,97
Varenes sur seine	233,90	236,30	1,03%	1,97
Voulx	254,16	256,27	0,83%	2,14
Courcelles-en-Bassée	409,15	430,95	5,33%	3,59

La moyenne du prix de l'eau pour la part « production et distribution de l'eau » en Seine et Marne s'élève à 2,11 € TTC/m³ en Seine et Marne en 2022.

Le Patrimoine

La ressource

Commune	Site	Capacité de production	Télésurveillance	Anti-intrusion	Chloration
Marolles-sur-Seine	La Brosse Boutilliers	2 200 m ³ /j	Oui	Oui	Chlore gazeux
La Brosse Montceaux	Le Closseron	600 m ³ /j	Oui	-	Chlore gazeux
Barbey		1 000 m ³ /j	Oui	-	Chlore gazeux
Montereau	Les Gravelottes	7 500 m ³ /j	Oui	Oui	St Martin
La Grande Paroisse	La Fontaine	1 500 m ³ /j	Oui	Oui	Oui
Esmans	Lavoir	1 500 m ³ /j	Oui		
Capacité totale de production		14 300 m ³ /j			

Les ouvrages de stockage

Site	Volumes	Télésurveillance	Anti-intrusion	Nombre de cuve
Réservoir sur tour Gardeloup	800 m ³	Oui	Non	1
Réservoir sur tour Tréchy	300 m ³	Oui	Non	1
Bâche enterrée Courbeton (à l'arrêt)	900 m ³	Non	Non	3
Réservoir sur tour La Brosse Montceaux	150 m ³	Oui	Non	1
Réservoir sur tour Misy	900 m ³	Oui	Non	1
Réservoir sur tour Surville	1 500 m ³	Oui	Oui	1
Saint Martin Surville	2 x 2 000 m ³ 2 x 750 m ³	Oui	Oui	4
Bâches La Grande Paroisse	2 x 200 m ³ 1 x 750 m ³			3
Réservoirs de Montmachoux	300 m ³	Oui		
Réservoir de Varennes	500 m ³ 800 m ³	Oui		
Réservoir Esmans, route de Montmachoux	1 000 m ³			
Réservoirs de Voulx (2)	300 m ³ 400 m ³	Oui		
Bâche enterrée de Courcelles en Bassée	50 m ³			
Capacité totale de stockage	13 650 m ³			

Installation de reprise

Reprise Esmans rue des Potelles
Station de relevage à Courcelles-en-Bassée

Longueur du réseau

	2021	2022
Linéaire du réseau en km	335,1	333,1
Longueur d'adduction	3,02	3,06

Les vannes : 1 668 (Secteur 1)

Communes	Nombre
Barbey	12
Forges	41
La Brosse Montceaux	46
La Grande Paroisse	183
La Tombe	5
Laval en Brie	56
Marolles sur Seine	164
Misy sur Yonne	63
Montereau	784
Saint Germain Laval	219
Salins	74
Varennes sur Seine	12
Cannes-Ecluse	8
Montigny-Lencoup	1

Equipements	Descriptif
Surpresseur Esmans Château	30 m3/h - Télésurveillé
Surpresseur Petit Fossard Varennes	60 m3/h – Télésurveillé

Les indicateurs du suivi du patrimoine

- Taux moyen de renouvellement des réseaux

Secteur 1	2022
Longueur du réseau de desserte	233 023
Longueur renouvelée totale	0
Taux de renouvellement %	0,00%

Secteur 2	2022
Longueur du réseau de desserte	96 973
Longueur renouvelé totale	240
Taux de renouvellement %	+0,28 %

- Indice de connaissance et gestion du patrimoine

Gestion patrimoine	Barème	Valeur S1	Valeur S2
PARTIE A : Plan des réseaux			
Existence plane de réseau	10	10	10
Mise à jour annuelle	5	5	5
PARTIE B : inventaire des réseaux			
Information structurelles complètes sur tronçon	15	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalis.	15	13	15
PARTIE C : Autres éléments de connaissance			
Localisation des ouvrages annexes et des servitudes	10	10	10
Inventaires pompes et équipements électromécaniques	10	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur plan réseau	10	10	10
Inventaire compteurs et références carnet métrologique	10	10	10
Inventaire secteurs de recherche de perte eau	10	10	10
Localisation des autres interventions	10	10	10
Plan pluriannuel de renouvellement de canalisation	10	0	0
Mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0	0
TOTAL	120	103	105

Compteurs

Secteur 1	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total cumulé
Nombre de compteurs	13 064	13 141	13 235	13 392	13 354	13 342	
Compteurs remplacés	489	436	426	1 557	688	610	4 206
Taux	3,7%	3,3%	3,2%	11,6 %	5,2%	4,6%	31,6%

Secteur 2	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total cumulé
Nombre de compteur	4 859	4 877	4 890	4 930	4 905	4 928	
Compteurs remplacés	691	530	55	357	423	263	2 319
Taux	14,2%	10,9%	1,1%	7,2%	8,6%	5,3%	47,3%

Branchements Plomb

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de branchement plomb changé dans l'année	84	88	6	112	59	137	59
Nombre de branchement plomb restant en fin d'année	3 319	3 231	3 225	3 113	3 054	2 917	2 858

Les travaux et investigations réalisés par le délégataire et la collectivité

- Travaux de maillage Nord : liaison entre Montereau et Saint Germain Laval
- Diagnostic réseau en cours sur Montereau et La Grande Paroisse avec modélisation hydraulique.
- Forage Gravelotte : ITV réalisée en 2022, travaux de mise hors crue en cours.
- Réservoir de Tréchy : pose d'un analyseur de chlore
- Réservoir Saint Martin : diagnostic structurel réalisé
- Réservoir de Surville : diagnostic structurel réalisé et mise en conformité du parafoudre
- Création de 2 forages sur Cannes-Ecluse avec la nécessité de rajouter une conduite de refoulement jusqu'au réservoir d'Esmans
- Réservoir du petit fossard en cours de réhabilitation
- Réservoir des Percherons à Voulx en cours de réhabilitation
- Poursuite de la réhabilitation hydraulique des réservoirs des Percherons et du Bois Jadrat à Voulx
- Fin des travaux de réhabilitation du château d'eau de Gardeloup à Saint-Germain-Laval
- Réservoir de La Brosse Montceaux, renouvellement de l'échelle extérieure de tour avec crinoline et alarme anti-intrusion.
- Usine de production de La Brosse Montceaux, renouvellement de l'alarme anti-intrusion
- Forage de Barbey, renouvellement de l'alarme anti intrusion
- Réservoir de Misy-sur-Yonne, renouvellement de l'alarme anti-intrusion
- A Montereau-Fault-Yonne, renouvellement de la télésurveillance et du débitmètre rue Salvador Allende. Rénovation du surpresseur d'air de la cuve stripping et du charbon actif à l'usine saint martin.
- Renouvellement de 6 branchements
- Remplacement de 6 vannes sur les communes de La Grande Paroisse, Saint-Germain-Laval, Esmans, Varennes-Sur-Seine et Voulx.

Performance du réseau Secteur 1

2.1 Les volumes produit et mis en distribution

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Eau prélevée	2 363 301	2 426 158	2 501 561	2 199 111	2 260 097
Besoins des usines	5 760	5 880	6 000	6 240	6 240
Volume produit	2 357 541	2 420 278	2 495 561	2 192 871	2 253 857
Exportations	128 654	132 180	144 466	121 081	154 426
Importations	10 150	295	365	1 326	2 922
Volume mis en distribution	2 239 037	2 288 393	2 351 460	2 073 116	2 102 353
Volumes vendus aux abonnés	1 426 251	1 517 022	1 476 705	1 582 397	1 443 436
Volumes vendus autres services	128 654	132 180	144 466	121 081	154 426
Total Volume vendu	1 554 905	1 649 202	1 621 171	1 703 478	1 597 862

2.2 L'indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de perte permet d'évaluer les pertes relatives à la longueur de réseau

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volumes distribués (A)	2 055 261	2 239 037	2 288 393	2 351 460	2 073 116	2 102 353
V. Cons. .Autorisés (B)*	1 519 548	1 436 418	1 527 852	1 484 034	1 561 206	1 452 211
Pertes (A-B)	535 713	802 619	760 541	867 426	511 910	650 142
Vol. non comptés	16 032	18 317	18 980	34 329	15 709	16 504
Linéaire de réseau	224,895	224,439	224,694	224,957	233,019	233,023
ILP (m3/j/km)	6,53	9,80	9,27	10,54	5,67	7,84

*le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé issu des campagnes de relevés de l'exercice, du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage publics, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges, nettoyages des réservoirs). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

2.3 Le rendement de réseau (%)

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
V. Cons.	1 519 548	1 436 418	1 527 852	1 484 034	1 591 206	1 452 211
.Autorisés (A)						
Exportations (B)	138 387	128 654	132 180	144 466	121 081	154 426
Eau produite (C)	2 193 122	2 357 541	2 420 278	2 495 561	2 192 871	2 253 857
Rendement de réseau 100*(A+B)/C	75,6%	66,1%	68,60%	65,30%	78,0%	71,2%
Objectif rendement Grenelle 2	NC		69,05%	68,96%	69,03%	68,78%
Indice linéaire de consommation		20,24	NC	19,78	20,13	18,89

2.4 La performance par unité de distribution

Montereau/La Grande paroisse/Varennes

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit	1 655 651	1 737 971	1 754 831	1 493 515	1 491 310
Volume importé	-	-	-	-	-
Volume Exporté	-	7	-	1 541	868
Volume consommé	1 051 041	1 132 333	1 054 602	1 135 703	1 057 205
Linéaire de réseau	100,65	100,65	100,85	105,37	103,987
ILP (m3/j/km)	16,10	16,12	18,27	9,06	11,15
Rendement	64,28%	65,93%	61,68%	76,7%	71,6%
Rendement objectif Grenelle II	70,80 %	71,20 %	70,90 %	71,00%	70,6%

Saint Germain Laval/Forges/Laval/Salins

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit	426 205	419 052	443 623	423 900	466 944
Volume importé	-	-	-	-	-
Volume Exporté	128 654	132 173	144 466	108 027	108 555
Volume consommé	199 518	194 135	207 350	232 998	206 645
Linéaire de réseau	69,92	69,92	70,14	76,17	76,067
ILP (m3/j/km)	3,73	3,52	3,44	2,82	5,33
Rendement	77,64%	78,55%	80,14%	81,5%	68,3%
Rendement objectif Grenelle II	67,60%	67,60%	67,80%	67,50%	67,3%

Barbey/Misy sur Yonne/La tombe/Marolles

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit	224 378	209 081	233 355	214 198	232 402
Volume importé	-	-	-	-	-
Volume Exporté	-	-	-	11 513	45 003
Volume consommé	128 352	146 706	147 740	161 793	132 358
Linéaire de réseau	44,43	44,43	44,53	41,66	41,67
ILP (m3/j/km)	5,80	3,72	5,12	2,52	3,47
Rendement	58,07%	71,13%	64,32%	82,10%	77,3%
Rendement objectif Grenelle II	66,60%	66,80%	66,80%	67,30%	67,4%

La Brosse Montceaux

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit	51 307	54 174	63 752	61 258	63 201
Volume importé	10 150	295	365	1 3256	2 922
Volume Exporté	-	-	-	-	-
Volume consommé	39 190	35 698	43 986	45 003	39 498
Linéaire de réseau	9,43	9,43	9,43	11,30	11,30
ILP (m3/j/km)	6,32	5,29	5,69	4,09	6,33
Rendement	64,59%	66,53%	69,44%	73,00%	60,5%
Rendement objectif Grenelle II	67,30%	67,10%	67,60%	67,2%	66,9%

2.5 La recherche de fuite

70 363 ml de canalisation ont été inspectés sur les communes de La Brosse-Montceaux, Marolles-Sur-Seine, Montereau-Fault-Yonne, Saint Germain-Laval, Salins et Varennes-sur-Seine.

42 fuites sur canalisation détectées et réparées, 59 fuites sur compteurs, 42 fuites sur branchements soit 160 fuites réparées (-4,2% % par rapport à 2021).

2.5 La qualité de l'eau

	Contrôle ARS	Non conforme	% conformité
Microbiologique	89	0	100%
Physico-chimique	63	1	98,44%

Performance du réseau Secteur 2

2.1 Les volumes produit et mis en distribution

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Eau prélevée	492 910	556 502	553 576	531 862	538 883	504 866
Besoins des usines	0	0	0	0	0	0
Volume produit	492 910	556 502	553 576	531 862	538 883	504 866
Exportations	426	10 150	295	365	1 326	2 922
Importations	106 491	132 745	134 336	135 053	151 986	143 423
Volume mis en distribution	598 975	679 097	687 617	666 550	689 543	645 367
Volumes vendus aux abonnés	399 802	498 682	429 463	434 716	440 717	493 074
Volumes vendus autres services	426	10 150	295	365	1 326	2 922
Total Volume vendu	400 228	508 832	429 758	435 081	442 043	441 996

2.2 L'indice linéaire de perte (ILP)

L'indice linéaire de perte permet d'évaluer les pertes relatives à la longueur de réseau

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volumes distribués (A)	598 975	679 097	687 617	666 550	685 543	645 367
V. Cons. .Autorisés (B)	404 949	503 829	433 860	439 122	444 488	442 491
Pertes (A-B)	194 026	175 268	253 757	227 428	241 055	202 876
Vol. non comptés	8 947	9 347	8 597	15 487	17 263	5 912
Linéaire de réseau	100 217	100 217	100 217	98 231	99 108	96 973
ILP (m3/j/km)	5,30	4,79	6,94	6,33	6,77	5,73

2.3 Le rendement de réseau (%)

Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
V. Cons. .Autorisés (A)	404 949	503 829	433 860	439 122	444 488	442 491
Exportations (B)	426	10 150	295	365	1 326	2 922
Importations (C)	106 491	132 745	134 336	135 053	151 986	143 423
Eau produite (D)	492 910	556 502	553 576	531 862	538 883	504 866
Rendement de réseau 100*(A+B)/(C+D)	67,60%	74,60%	63,10%	65,90%	64,50%	68,7%
Objectif Grenelle 2		67,44%			67,46%	67,52%

2.4 La performance par unité de distribution

Ex-Smev

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit	556 502	553 576	531 862	538 883	504 866
Volume importé	-	7	-	1 541	868
Volume Exporté	10 150	2295	365	1 326	2 922
Volume consommé	371 153	350 911	339 259	351 142	349 240
Linéaire de réseau	78,55	78,55	76,57	77,44	77,51
ILP (m3/j/km)	5,85	6,82	6,39	6,11	5,3
Rendement	69,80%	64,70%	66,40%	68,0%	70,5%
Rendement objectif Grenelle II	67,71%	67,50%	67,53%	67,60%	67,5%

Voulx

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022
Volume produit	-	-	-	-	-
Volume importé	132 745	134 329	135 053	150 445	142 555
Volume Exporté	-	-	-	-	-
Volume consommé	123 329	74 352	85 537	76 023	87 339
Linéaire de réseau	21,66	21,66	21,66	21,67	19,46
ILP (m3/j/km)	0,94	7,35	6,04	9,16	7,5
Rendement	94,40%	56,70%	64,60%	51,9%	62,4%
Rendement objectif Grenelle II	68,17%	66,93%	67,21%	66,97%	67,5%

2.4 La recherche de fuite

73 253 ml de canalisation ont été inspectés sur les communes d'Esmans, Cannes écluse, Varennes sur Seine et Voulx. 19 fuites sur canalisation détectées et réparées, 29 fuites sur compteurs, 18 fuites sur branchement soit 81 fuites réparées. (-21,4 % par rapport à 2021)

2.5 La qualité de l'eau

	ARS	Non conforme	% conformité
Microbiologique	26	0	100%
Physico-chimique	26	5	83,87%

Bilan Financier

Les recettes d'exploitation

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Part collectivité en €	722 090	729 171	1 206 822	1 306 747	1 407 353	1 400 823
Part exploitant m3 en €	1 424 162	1 437 180	1 488 628	1 096 285	1 145 740	1 141 597
Part exploitant autres en €	307 160	301 383	255 618	258 717	278 419	294 866

Montant des investissements Secteur 1

Programmes contractuels d'investissement

- Remplacement compteur d'eau : 8 306,63 €

Dépenses relevant du fonds de renouvellement Secteur 1

Exercice	Dotation	Utilisation	Solde
2015		59 014,00	118 699,83
2016		149 829,18	141 793,41
2017		200 294,06	161 280,79
2018		202 654,09	219 253,97
Reprise écart 2015		74 159,12	57 559,24
2019		206 271,09	151 670,26
2020		210 740,34	415 715,36
2021		211 776,62	144 271,15
2022		220 357,34	150 068,85
TOTAL	1 535 095,84	1 502 483,62	32 612,13
De 2017 à 2026	198 105/an		
Total enveloppe	2 189 799		

Taux d'impayés	5,93%
Montant des impayés au 31/12 en TTC	134 562
Nombre de demande d'abandon de créance	99
Montant des abandons de créance	5 336,21 €
Nombre d'échéancier de paiement ouvert dans l'année	418

Montant des investissements Secteur 2

Programmes contractuels d'investissement

- Compteurs d'eau : 8 135,85 €

Dépenses relevant du fonds de renouvellement Secteur 2

Exercice	Dotation	Utilisation	Solde
2017 (10,5 mois)	19 652,54	22 824,58	- 3 172,04
2018	23 461,03		
Régularisation 2017	10 744,13	14 296,58	19 908,58
2019	23 794,77	37 104,52	3 630,68
2020	24 196,44	29 709,17	- 1 835,75
2021	24 330,71	49 944,46	- 27 449,50
2022	25 789,17	7 024,54	- 19 773,67
TOTAL	154 968,79	160 903,85	- 19 773,67
De 2018 à 2026	22 316/an		
Total enveloppe	99 172,07		

Taux d'impayés	3,56%
Montant des impayés au 31/12 en TTC	25 937
Nombre de demande d'abandon de créance	7
Montant des abandons de créance	298,05€
Nombre d'échéancier de paiement ouvert dans l'année	66

Tarification et recettes

Le prix du service

La Part Collectivité :

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. La délibération n° 2018/04/32 en date du 9 décembre 2018 a fixé la redevance à 0,55. Elle reste inchangée.

La Part Délégitaire :

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA sont fixés par les contrats et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. La facturation intermédiaire est basée sur une consommation estimée.

Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle varie selon les communes du service.

	Au 1er janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023
Barbey	0,3800	0,3800
Forges	0,2200	0,2200
La Brosse Montceaux	0,3800	0,3800
La Grande Paroisse	0,2200	0,2200
La Tombe	0,2200	0,2200
Laval en Brie	0,2200	0,2200
Marolles sur Seine	0,2200	0,2200
Misy sur Yonne	0,3800	0,3800
Montereau	0,2200	0,2200
Saint Germain Laval	0,2200	0,2200
Salins	0,2200	0,2200
Cannes Ecluse	0,3800	0,3800
Esmans	0,3800	0,3800
Montmachoux	0,3800	0,3800
Noisy Rudignon	0,2200	0,2200
Varenes	0,2200	0,2200
Voulx	0,3800	0,3800
Courcelles-en-Bassée	0,2200	0,2200

Redevance Préservation des ressources en eau

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle varie selon les communes du service.

	Au 1er janvier 2022	Au 1 ^{er} janvier 2023
Barbey	0,1150	0,1150
Forges	0,1150	0,1150
La Brosse Montceaux	0,1150	0,1150
La Grande Paroisse	0,1150	0,1150
La Tombe	0,1150	0,1150
Laval en Brie	0,1150	0,1150
Marolles sur Seine	0,1150	0,1150
Misy sur Yonne	0,1150	0,1150
Montereau	0,1150	0,1150
Saint Germain Laval	0,1150	0,1150
Salins	0,1150	0,1150
Cannes Ecluse	0,1250	0,1280
Esmans	0,1250	0,1280
Montmachoux	0,1250	0,1280
Noisy Rudignon	0,1250	0,1280
Varenes	0,1250	0,1280
Vouix	0,1250	0,1280
Courcelles-en-Bassée	0,0090	0,0090

Le prix de l'eau Barbey, La Brosse Montceaux et Misy sur Yonne

		Au 1/1/2021	Au 1/1/2023	Variation
Part Exploitant				
Part Fixe	Abonnement annuel	22,24	23,84	+7,19%
Part variable	Le m3	0,5762	0,6175	+7,17%
Part Collectivité				
Part variable	Le m3	0,55	0,55	0%
Redevance et taxes				
	Préservation des ressources en eau	0,1150	0,1150	0%
	Redevance Lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0%

Facture type 120 m3

	1/1/2022	1/1/2023
Exploitant	91,38	97,94
Collectivité	66,00	66,00
Redevance	59,40	59,40
Tva 5,50 %	11,92	12,28
Total TTC	228,70	235,62

Prix du m3 au 1^{er} janvier 2023 en € TTC : 1,96

Le prix de l'eau Forges, la Grande Paroisse et Laval en Brie, La Tombe, Marolles sur Seine, Montereau, Saint Germain Laval et Salins

		Au 1/1/2022	Au 1/1/2023	Variation
Part Exploitant				
Part Fixe	Abonnement annuel	22,24	23,84	+7,19%
Part variable	Le m3	0,5762	0,6175	+7,17%
Part Collectivité				
Part variable	Le m3	0,55	0,55	+0%
Redevance et taxes				
	Préservation des ressources en eau	0,1150	0,1150	+0%
	Redevance Lutte contre la pollution	0,2200	0,2200	0%

Facture type 120 m3

	1/1/2022	1/1/2023
Exploitant	91,38	97,94
Collectivité	66,00	66,00
Redevance	40,2	40,2
Tva 5,50 %	10,87	11,22
Total TTC	208,45	215,37

Prix du m3 au 1^{er} janvier 2022 en € TTC : 1,80

Le prix de l'eau Cannes Ecluse, Esmans, Montmachoux et Voulx

		Au 1/1/2022	Au 1/1/2023	Variation
Part Exploitant				
Part fixe	Abonnement annuel	20,16	20,56	+1,98%
Part variable	Le m3	0,7816	0,7972	+2,00%
Part Collectivité				
Part variable	Le m3	0,5500	0,5500	+0%
Redevance et taxes				
	Préservation des ressources en eau	0,1280	0,1280	+0%
	Redevance Lutte contre la pollution	0,3800	0,3800	0%

Facture type 120 m3

	1/1/2022	1/1/2023
Exploitant	113,95	116,22
Collectivité	66,00	66,00
Redevance	60,96	60,69
Tva 5,50 %	13,25	13,36
Total TTC	254,16	256,27

Prix du m3 au 1^{er} janvier 2022 en € TTC : 2,14

Le prix de l'eau Noisy Rudignon et Varennes

		Au 1/1/2022	Au 1/1/2023	Variation
Part Exploitant				
Part fixe	Abonnement annuel	20,16	20,56	+1,98%
Part variable	Le m3	0,7816	0,7972	+2,00%
Part Collectivité				
Part variable	Le m3	0,5500	0,5500	+0%
Redevance et taxes				
	Préservation des ressources en eau	0,1280	0,1280	0%
	Redevance Lutte contre la pollution	0,2200	0,2200	0%

Facture type 120 m3

	1/1/2022	1/1/2023
Exploitant	113,95	116,22
Collectivité	66,00	66,00
Redevance	41,76	41,76
Tva 5,50 %	12,19	12,32
Total TTC	233,90	236,30

Prix du m3 au 1^{er} janvier 2022 en € TTC : 1,97

Le prix de l'eau Courcelles en Basée

		Au 1/1/2023
Par Exploitant		
Part fixe	Abonnement annuel	74,92
Part variable	Le m3	1,9197
Part Collectivité		
Part variable	Le m3	0,5500
Redevances et Taxes		
	Préservation des ressources en eau	0,0900
	Redevance Lutte contre la pollution	0,2200

Facture type 120 m3

	1/1/2022	1/1/2023
Exploitant	284,62	305,28
Collectivité	66,00	66,00
Redevance	37,2	37,2
Tva 5,50 %	21,33	16,19
Total TTC	409,15	430,95

Prix du m3 au 1^{er} janvier 2023 en € TTC : 3,59

GLOSSAIRE

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Indice linéaire de pertes en réseau :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Rendement du réseau de distribution :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$$

Avec :

- Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;
- A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm³/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.